



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2017

Ordre du jour :

1. Entrevue avec le Ministre de la Défense sur l'observation aérienne
2. Dossiers européens entrant dans la compétence de la commission:

COM(2016)602 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Accroître la sécurité dans un monde de mobilité: améliorer l'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme et renforcer les frontières extérieures

COM(2016)670 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective

COM(2016)950 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. Plan d'action européen de la défense
3. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes entre le 7 et le 13 janvier 2017
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Marcel Oberweis, remplaçant de M. Spautz, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Etienne Schneider, Ministre de la Défense
Mme Elisabeth Cardoso, Col. Patrick Fautsch, Direction de la Défense
M. Frank Reimen, Ministère de la Sécurité intérieure
Mme Céline Wagener, Police grand-ducale

M. Frédéric Bohler, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Spautz

M. Georges Bach, M. Claude Turmes, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Entrevue avec le Ministre de la Défense sur l'observation aérienne**

Le représentant de la sensibilité politique ADR motive sa demande de mettre le sujet de l'observation aérienne à l'ordre du jour de la présente réunion. Il évoque la composante aérienne de l'Armée, et le fait que l'observation aérienne est organisée en dehors de cette composante, en ayant recours à une société privée. Il demande s'il ne serait pas plus intéressant d'intégrer cette activité dans l'Armée (du point de vue financier et de la sécurité juridique).

Le Ministre de la Défense rappelle que l'observation aérienne peut se faire par trois moyens : la technologie satellitaire, les drones et les avions d'observation. Il précise que le satellite LuxGovSat est destiné à la communication et non pas à l'observation. Dans le cadre du programme AGS et en collaboration avec le Benelux, le Grand-Duché participe à l'exploitation de drones. En ce qui concerne l'observation par avions, la collaboration avec la société CAE Aviation se fait de longue date et à la satisfaction du Luxembourg ainsi que de ses partenaires. Les avions de cette société ne sont utilisés que dans le cadre de missions internationales de l'OTAN ou de l'Union européenne et sont placés sous le commandement respectif de la mission. La responsabilité revient donc à la mission, le Luxembourg se limitant à fournir le matériel. Selon le Ministre, une intégration de cette activité dans l'Armée peut être envisagée. Cette question sera à discuter lors du débat sur la défense en séance plénière, prévu pour le 9 février 2017 dans le cadre d'une interpellation. Du point de vue financier, une telle intégration reviendrait plus coûteuse, les dépenses actuelles s'élevant entre 4 et 5 millions d'euros par an. Or, l'intégration pourrait constituer une plus-value pour l'Armée luxembourgeoise.

Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer que du point de vue juridique, la responsabilité du Luxembourg ne peut se substituer par l'OTAN. Il se prononce contre l'utilisation de pilotes privés à des fins militaires. Le Ministre répond que les missions avaient pour but notamment d'endiguer la piraterie maritime et n'ont jamais concerné des territoires en état de guerre. Par ailleurs, il sera à voir comment la stratégie de l'OTAN évoluera après l'entrée en fonction du nouveau Président américain.

2. **Dossiers européens entrant dans la compétence de la commission:**

COM(2016)950 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. Plan d'action européen de la défense

Dans le souci de garantir la sécurité collective de l'Union européenne, la

Commission européenne propose d'investir davantage dans le développement conjoint de technologies et d'équipements d'importance stratégique, allant des capacités terrestres, aériennes, maritimes et spatiales à la cybersécurité. Le plan d'action européen de la défense prévoit les axes suivants :

- La création d'un Fonds européen de la défense doté de 90 millions d'euros d'ici 2020, et alimenté de 500 millions d'euros par an entre 2021 et 2027. Ce Fonds sera destiné à financer la recherche et l'acquisition de biens en grandes quantités afin de réduire les coûts.
- La promotion des investissements dans les PME, les start-up, les entreprises de taille intermédiaire et les autres fournisseurs de l'industrie de la défense.
- Le renforcement du marché intérieur de la défense, notamment dans le cadre des marchés publics.
- La création de synergies entre les investissements civils et militaires (« single european sky », cybersécurité, capacité médicale).

Le Ministre de la Défense donne à considérer que dans le cadre de la promotion des investissements, le rôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) reste à être clarifiée. Il énumère plusieurs exemples d'investissements militaires à retombées sur le secteur civil, dont la cybersécurité (l'Armée luxembourgeoise a embauché deux experts dans ce domaine), le renouvellement du tarmac de l'aéroport du Findel, ainsi que le renforcement de la capacité médicale dans les domaines de la traumatologie et des maladies infectieuses. Il se prononce contre la proposition de la Commission européenne d'omettre les dépenses militaires des calculs dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance.

COM(2016)602 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Accroître la sécurité dans un monde de mobilité: améliorer l'échange d'informations dans la lutte contre le terrorisme et renforcer les frontières extérieures

COM(2016)670 Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen et au Conseil. Premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective

Le Ministre rappelle qu'en septembre 2016, un Commissaire pour l'Union de la sécurité a été désigné en la personne de Julian King. Les cinq champs d'action sont :

- La lutte contre le terrorisme, et notamment la création d'un cadre juridique par une proposition de directive ayant obtenu un accord politique en novembre 2016. Cette directive aura pour but d'endiguer le financement et la mobilité des combattants étrangers. Le Luxembourg a déjà pris des mesures allant dans ce sens en décembre 2015. La révision de la directive relative aux armes à feu n'a pas trouvé l'accord du Grand-Duché, les dispositions sur les armes semi-automatiques et automatiques laissant trop de lacunes. Un troisième élément, visant à endiguer la fraude concernant les documents de voyage, consiste à renforcer la coopération entre Frontex, Europol et les autorités nationales.
- La prévention de la radicalisation. Le Grand-Duché a élaboré une stratégie d'information visant les lycées, les prisons et les structures pour réfugiés. Un numéro d'appel spécial peut être consulté auprès de

la Police grand-ducale et, à partir du deuxième semestre 2017, auprès du Ministère de la Famille.

- L'amélioration de l'échange d'informations, par une meilleure utilisation des moyens existants. La directive européenne relative à l'utilisation des données des passagers devra être transposée au plus tard en mai 2018.
- La sécurisation des frontières extérieures, en procédant à une réforme ciblée du code frontières Schengen. Le Luxembourg a délégué huit agents au corps de garde-côtes et de garde-frontières. Dans le cadre des nouvelles attributions de l'agence Frontex, le Grand-Duché mettra à disposition un hélicoptère loué auprès de la société Air Rescue. Cet engin ne portera pas de signes donnant lieu à confondre sa mission.
- L'introduction de nouveaux outils, dont le système européen d'autorisation et d'information concernant les voyages (ETIAS) en vue de la création d'un système d'entrée / sortie de l'UE (EES).

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

La surveillance de personnes potentiellement dangereuses (« Gefährder ») se fait aussi au Luxembourg, les mesures légales existantes étant suffisantes pour y procéder. L'échange d'informations entre les Etats membres a beaucoup progressé dans les dernières deux années.

La Commission européenne entend obliger les entreprises de supprimer les discours de haine illicites de leurs serveurs endéans les 24 heures.

Le Luxembourg participe au réseau européen de sensibilisation à la radicalisation.

3. Dossiers européens: adoption de la liste de documents transmis par les institutions européennes entre le 7 et le 13 janvier 2017

Il est convenu que la liste des documents sera envoyée aux membres de la commission au cours de la journée par courrier électronique, l'adoption se faisant par retour de mail (procédure de silence).

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 17 janvier 2017

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel